

**CONVENTION DE PARTENARIAT
CITY PASS ROUEN VALLEE DE SEINE...EN LIBERTE
2012**

Entre :

L'OFFICE DE TOURISME DE LA COMMUNAUTÉ DE ROUEN VALLÉE DE SEINE - NORMANDIE,
dont le siège social est situé au 25, place de la Cathédrale – 76008 ROUEN cedex 1, représenté par
Monsieur Guy PESSIOT, Président, et Monsieur Yves LECLERC, Directeur général.

D'UNE PART,

Et le "Partenaire":

"..... VILLE DE ROUEN " (raison sociale)

dont le siège sociale est situé (adresse complète) PLACE DU GENERAL DE
GAULLE - 76037 ROUEN CEDEX 1

Téléphone : 02 32 08 13 90 Fax : 02 32 08 17 27

Web : /

E-mail : C.DUPUICH@ROUEN.FR

représenté par (nom/prénom)

en qualité de (fonction) MAIRE DE ROUEN

Téléphone : / E-mail : /

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le « Partenaire »
ci-dessus nommé est lié à l'Office de Tourisme, dans le cadre du City pass "Rouen, vallée de
Seine... en liberté".

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU PRODUIT

L'Office de Tourisme de la Communauté de Rouen vallée de Seine – Normandie est chargé de promouvoir le tourisme local et d'agrément, et de concevoir des produits répondant pleinement aux attentes des clientèles locales et touristiques, générant des retombées économiques sur son territoire de compétence.

A cet effet, l'Office de Tourisme de la Communauté de Rouen vallée de Seine - Normandie a mis en place en juin 2009 un concept touristique attractif destiné aux 750 000 habitants de sa zone géographique, aux touristes français et étrangers ; le City Pass « Rouen vallée de Seine... en liberté ».

Il permet à tous les titulaires de bénéficier de nombreux avantages auprès des partenaires participants.

Ce produit est matérialisé sous la forme d'un city pass **payant et nominatif** (format carte bancaire) donnant droit, à chaque personne qui en fait l'acquisition, à une combinaison de réductions ou autres formes d'avantages chez les partenaires.

Il est vendu directement par l'Office de Tourisme et certains partenaires dépositaires. Sa validité est d'une **période d'un an** afin de générer un flux. Les offres sont accessibles toute l'année aux périodes d'ouverture de l'établissement.

Le prix public unitaire de la carte est de 10 € (dix euros).

De manière à doter ce produit d'une **véritable identité de consommation et de positionnement** de l'offre touristique de son territoire communautaire, l'Office de Tourisme souhaite fédérer l'ensemble des professionnels du tourisme et de la consommation afin d'offrir une large palette d'activités et de services.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

Le "Partenaire" s'engage à accorder aux détenteurs du City pass " Rouen Vallée de Seine... en liberté " l'avantage suivant :

.....
VOIR ANNEXE JOINTE.
.....
.....
.....

Cet avantage est valide à compter de la date de signature de la présente convention et jusqu'au 31 mars 2013 (date de renouvellement des engagements).

Il s'engage par ailleurs à faire figurer à l'entrée du site et de manière à ce qu'il soit parfaitement visible, la vitrophanie fournie par l'Office de Tourisme identifiant l'établissement comme partenaire du City Pass.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme s'engage à mener toutes les actions de promotion et de communication nécessaires pour garantir au produit une vraie visibilité : conception d'un dépliant d'appel, publicité sur les supports de communication de l'Office de Tourisme (manuel des ventes, Magazine, guide des hébergements, guide des restaurants, plan guide , guide shopping et loisirs...), promotion en France et à l'étranger, annonces et campagnes de presse auprès de divers supports régionaux et nationaux.

ARTICLE 5 : RESILIATION

Si le partenaire ne respecte pas les obligations résultant de la convention, l'Office de Tourisme se réserve le droit de l'exclure de la liste des partenaires.

Fait à, le
(en 2 exemplaires)

<p>Le Directeur général de l'Office de Tourisme pour le Président Monsieur Guy PESSIOT</p> <p><i>Cochet et signature</i></p> <p>Yves LECLERC</p>	<p>Le Partenaire (raison sociale)</p> <p>.....</p> <p><i>Cochet et signature</i></p> <p>(nom/prénom).....</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------